

**DECRET N° 2000-369 du 3 Août 2000**

Portant nomination de Monsieur Rogatien BIAOU,  
Ambassadeur en qualité de Secrétaire Général du  
Ministère des Affaires Etrangères et de la  
Coopération

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1<sup>er</sup> avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret 97-93 du 28 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 24 mai 2000 ;

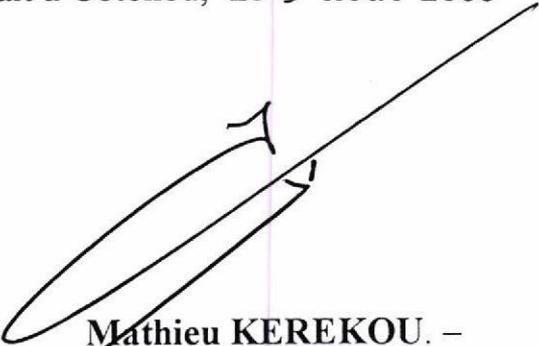
**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Rogatien BIAOU, Ambassadeur est nommé Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 3 Août 2000

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



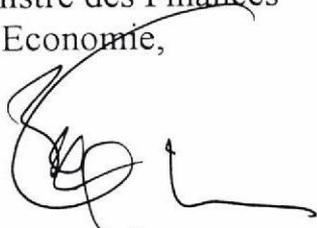
**Mathieu KEREKOU.** -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du  
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



**Bruno AMOUSSOU.**

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



**Abdoulaye BIO-TCHANE.**

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,



**Kolawolé A. IDI**

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4  
MAEC 4 MFE 4 Autres ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGIG  
DGDDI 5 BN -DAN- DLC 3 GCONB- DCCT INSAE 3 BCP- CSM- IGAA 3  
UNB - FASJEB 3 INTERESSE 1 JO 1